

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE
DE LE POUJOL-SUR-ORB

Envoyé en préfecture le 24/03/2025

Reçu en préfecture le 24/03/2025

Publié le

ID : 034-213402118-20250319-0102025-DE



NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 13/03/2025

DELIBERATION N° 010-2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le dix neuf mars à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Yves ROBIN, maire.

Présents : Lucienne ANDRIEU, Séverine ARGELLIES, Patricia ARNOLD, Jean-Luc CARMINATI, Cindy CIECIERSKI, Christine FERRET, Bernadette GUIRAUD, Marie-France MAUREL, Malvine MORERA, André RIGAL, Yves ROBIN, Laurent RUDELLE et Fabien SCHURRER.

Absent : Guillaume CIANCIO et Christophe MAUREL

Pouvoirs : Christophe MAUREL qui donne pouvoir à Marie-France MAUREL

Marie-France MAUREL a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'art. 2121-15 du CGCT.

BUDGET EAU ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Vu la délibération 008-2025 présentant le compte administratif 2024 qui fait apparaître :

Résultat d'investissement 2024 : - 8 628.97 €

Résultat d'investissement 2023 reporté au 001 sur 2024 : 29 990.58 €

Solde d'exécution cumulé d'investissement 2024 à reporter sur 2025 : 21 361.61 €

Résultat de fonctionnement 2024 : 2 826.97 €

Résultat de fonctionnement 2023 reporté au 002 sur 2024 : 260 117.49 €

Résultat à affecter (hors RAR) : 262 944.46 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit donc faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat en section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2024 en section de fonctionnement et de la section d'investissement en report en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, Par 14 voix POUR, 0 voix Contre, 0 ABSTENTION, à l'unanimité des membres présents,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 au Budget 2025 de la façon suivante :

Investissement recette compte 001 solde d'exécution d'investissement reporté : 21 361.61 €

Fonctionnement recette compte 002 excédent antérieur reporté fonctionnement : 262 944.46 €

Le secrétaire de séance
Marie-France MAUREL



Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme,
Yves ROBIN, maire

Le maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.